



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2018

DELIBERATION N° DEL018 -18

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180326-DEL018-18-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, A. DUSSERRE, H. EL GARES, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jean-Paul Gabbero, en date du 26 mars 2018)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude Sergent, en date du 26 mars 2018)
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2018)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2018)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 mars 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M^{me} ROULAND Chloé

M. THIERRY BARRAL A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Affectation définitive du résultat 2017.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En référence à la nomenclature M14, applicable aux communes de plus de 3 500 habitants, le conseil municipal a constaté, lors du vote du budget, les résultats provisoires de l'exercice 2017 comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture 2017 : 1 730 029,05 €

Section d'investissement

Excédent de clôture 2017 : 2 272 744,66 €

Après validation des comptes définitifs et en application de la nomenclature M14, le conseil municipal constate le résultat définitif de 2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation définitive du résultat 2017 comme suit :

- intégration des restes à réaliser 2017 en dépenses d'investissement : 511 694,89 €,
- reprise en section de fonctionnement, au compte 002, de l'excédent de clôture de 2017 soit 1 730 029,05 €,
- reprise en section d'investissement, au compte 001, de l'excédent de clôture 2017 soit 2 272 744,66 €.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 mars 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. VERRI", written over a horizontal line.

Pierre VERRI.